



EU Ecolabel : FR/020/024

Liquide vaisselle Lavage de la vaisselle à la main

Liquide vaisselle destiné au nettoyage de la vaisselle à la main. Il dissout les graisses.

Produit hypoallergénique.

Produit possédant le label écologique de l'Union Européenne accordé aux produits ou services qui satisfont aux exigences environnementales.

Le flacon de 1L PET peut-être rechargé par le bidon de 5L.

CONSEIL D'UTILISATION

Dosage de 0,05 à 0,1 %.



Vaisselle peu sale

Diluer 2,5 ml de produit pour 5L d'eau (1/2 cuillère à café)



Vaisselle sale

Diluer 5 ml de produit pour 5L d'eau (1 cuillère à café)

Appliquer le dosage le plus juste et la température la plus basse recommandée, soit 45°C, afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

CONDITIONNEMENT

- Emballage : carton de 6 flacons de 1L, carton de 4 bidons de 5L. (recharge du 1L)

DONNEES TECHNIQUES

-Aspect : liquide limpide incolore

-pH : 5,8 - 6,8

-Densité : 1,02 - 1,04

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Produit réservé à un usage professionnel.

Un lavage efficace ne nécessite pas une quantité de mousse importante.

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Recycler ou éliminer l'emballage conformément aux législations en vigueur.

SÉCURITÉ SELON FDS

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

STOCKAGE

Stocker à l'abri du gel.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical. Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

05-09-2025 Ind. 4

